

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 11281

présenté par

M. Rimane, M. Brotherson, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Maillot, M. Lecoq, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« de 55 à 64 ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rectifier l'imprécision du terme « âgé ». Rappelons que le taux d'emploi des seniors baisse dès 60 ans. En 2021, 56% des 55-64 ans sont en emploi (contre 81,8% des 25-49 ans) et 59,7% sont en activité. Mais ces taux, au plus haut depuis 1975, diminuent avec l'âge.

C'est également l'occasion de rappeler que les défis du vieillissement de la population représentent un point de disparité à la fois entre l'hexagone et les territoires d'outre-mer mais également entre les différents territoires ultramarins. Ces disparités ne peuvent être négligées dans l'approche à adopter du maintien dans l'emploi des personnes âgées. Actuellement, la part des retraités dans la population locale tourne autour de 20% en France hexagonale et dans les Antilles, mais est plus faible à La Réunion (11,70%) et surtout en Guyane (4,70%).

Dans son rapport sur le grand âge dans les outre-mer, publié en février 2020, la délégation aux outre-mer soulignait par ailleurs que les outre-mer vieilliront beaucoup plus vite que l'hexagone :

- En Martinique, d'ici à 2030, les 60 ans et plus seront plus nombreux que les moins de 20 ans. De 2005 à 2030, leur part aura plus que doublé, passant de 17 % à 36 % (146 600 personnes).
- Elle sera de 34 % en Guadeloupe (165 400 personnes).

- À titre de comparaison, la France hexagonale n'atteindra le taux de 33 % qu'en 2050, soit 20 ans plus tard.

Ces éléments démontrent une fois de plus que le débat occulté autour de l'outre-mer impactera directement les 2,2 millions de Français qui y résident et qui auront à subir une réforme inadaptée aux particularités des territoires ultramarins.